

**UNITED NATIONS  
OFFICE OF LEGAL AFFAIRS**



# UNITED NATIONS OFFICE OF LEGAL AFFAIRS

réussites dans le cadre de tes nouvelles fonctions aux Pays Bas, un endroit particulièrement important pour le droit international.

La fonction de juriconsulte est en effet essentielle à une bonne administration. Tout comme les États les organisations internationales ont ressenti le besoin d'établir une telle fonction. Ainsi, près de deux siècles plus tard en 1919, le Secrétaire général de la Société des Nations devait établir une section juridique dans le Secrétariat de la Société qui venait d'être créée<sup>3</sup>. En effet, on peut trouver dans les formidables archives de la Société, actuellement sous la garde des Nations Unies à Genève, de véritables joyaux des premiers jours de la fonction juridique dans la fonction publique internationale.

Par exemple, j'ai lu récemment avec un certain amusement des documents relatifs à une affaire qui avait été traitée par Manley O. Hudson – en tant que juriste dans le Secrétariat de la Société, et bien avant de devenir juge à la Cour permanente de justice internationale – qui portait sur l'étendue de l'immunité fonctionnelle à accorder à un agent de la Société des Nations qui avait été surpris en excès de vitesse au volant pendant ses vacances en France en juin 1922. La réponse fut, évidemment, que telle immunité n'existait pas en dehors des fonctions officielles de cet agent. Bien que les autorités françaises se soient exceptionnellement abstenues de toute sanction à la suite d'une lettre peu judicieuse adressée au concerné, qui revendiquait une immunité inexistante, la section juridique a recommandé que le Secrétaire général de la SDN envoie une circulaire à tous les agents de la Société pour dissiper tout malentendu par rapport à leurs immunités.<sup>5</sup> Cent ans plus tard, mon bureau continue à fournir des avis par rapport à des situations similaires, parfois dans des contextes dramatiques, d'autres fois par rapport à des situations insensées.

Bien entendu, des questions bien plus importantes constituaient l'essentiel du travail de la section juridique de la Société des Nations au début des années 1920. Sous la direction du juriste néerlandais Joost Adriaan van Hamel, cette section devait notamment exercer trois types de fonctions : premièrement, apporter des avis juridiques à toutes les autres sections du Secrétariat « chaque fois qu'une question de droit ou d'interprétation des traités se pose » ; deuxièmement, apporter un soutien et des avis juridiques aux différents comités et groupes d'experts établis pour développer progressivement le droit international, y compris le comité qui allait aboutir à la création de la Cour permanente de justice internationale ; et troisièmement,

<sup>3</sup> Voir notamment [<https://archives.unige.ch/legalsectionestablishedunderdr-van-hamel-to-be-consulted-by-headsof-sectionson-questions-of-law-as-treaty-interpretation>]

<sup>4</sup> Voir notamment [<https://archives.unige.ch/infractiocommisespar-desmembresdu-secretariataux-reglementsconcernantla-circulation-des-automobilesen-france-cas-de-m-de-morpurqd>].

<sup>5</sup> Ibid.





# UNITED NATIONS OFFICE OF LEGAL AFFAIRS

enregistrer les accords internationaux conclus par les États



**UNITED NATIONS  
OFFICE OF LEGAL AFFAIRS**

**NATIONS UNIES,**





# UNITED NATIONS OFFICE OF LEGAL AFFAIRS

ils contribuent tous d'une manière ou d'une autre au développement progressif du droit international<sup>11</sup>

Je vous remercie.

---

<sup>11</sup> Voir Annuaire juridique des Nations Unies [https://legal.un.org/UNJuridicalYearbook/index\\_fr.shtml](https://legal.un.org/UNJuridicalYearbook/index_fr.shtml)

